



Exposition - Conditions générales

Financement

La commune de Corsier met à disposition la galerie **le clin d'oeil** au prix forfaitaire de CHF 200.- (somme à verser à la remise de la clé) pour une durée minimale de 10 jours et maximum 3 semaines d'exposition.

Les Corsiéroises et Corsierois bénéficient de la gratuité de la location de la galerie.

L'exposant s'engage à :

- Assurer l'organisation du vernissage et la surveillance de l'exposition pendant les heures d'ouverture.
- Restituer à la commune de Corsier **le 20% des ventes de ses oeuvres** dans le cadre de l'exposition, somme remise le jour du décrochage, accompagnée de la liste des œuvres correspondantes.
- Respecter les locaux et le matériel d'exposition mis à sa disposition de l'exposant
- Etre présent(e) durant l'exposition ou à assurer la permanence par un tiers.
- Restituer le badge de la galerie à la date prévue et dans l'état où ceux-ci lui ont été mis à disposition.

Mis à disposition pour l'exposant (e) :

- Tiges de différentes longueurs ou cordon en perlon pour l'accrochage avec ses divers crochets de fixation
- Deux frigos et petites vaisselles d'appoint
- Machine à café et bouilloire
- Étagères à la demande
- Nécessaires de nettoyage
- Armoires de rangement
- WC

Publicité / Prestation

Des affiches A3 et A4 ainsi qu'au maximum 200 flyers A5 réalisées par les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) sont mises à disposition de l'exposant.

L'exposant prend à sa charge l'impression et la distribution des cartes d'invitation pour ses propres relations, elles peuvent être également réalisées par les EPI à CHF 1 pièce.

La gestionnaire de la galerie transmet les informations nécessaires concernant les expositions à :

- Un tout-ménage avec le visuel de l'exposition est distribué dans les boîtes aux lettres de Corsier.
- Des affiches A3 sont placées dans les vitrines officielles de la commune ainsi que distribuées à quelques communes.
- Une newsletter est envoyée à chaque début d'exposition et Facebook, Instagram sont mis à jour.
- Tribune Rives-Lac
- Rive Gauche Magazine

La gestionnaire de la galerie se charge (si nécessaire) :

- De l'établissement et des photocopies de la liste des oeuvres exposées, selon modèle fourni par l'artiste.
- Une aide pour une meilleure scénographie d'exposition est proposée par une scénographe.

Horaires d'ouverture

Les heures et jours d'ouverture sont fixés par l'exposant, en accord avec la gestionnaire, mais au minimum :

- mercredi 14h à 18h
- vendredi 18h à 20h
- samedi et dimanche 14h à 18h

Ces horaires sont négociables en fonction des impératifs de l'exposant.

Badge d'entrée de la galerie

Le badge sera remis à l'exposant dès le lundi précédant le début de l'exposition. Il est restitué au moment du décrochage.

